

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE BELLEFEUILLE	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 03 avril 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue L.G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La garderie répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, l'affichage est complet, les dossiers des employés sont complet et à jour.

Recommander de refaire les contracts des employés afin que ca soit plus claire.

Les dossiers financier sont tenus sur les lieux.

Fait éducation sur rapport d'incident.

original signé par  
Linda Losier

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 avril 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Chantal Sonier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 avril 2019

\_\_\_\_\_  
Date